



INVITATION pour une balade à vol d'oiseau de Saint-Gingolph à Chens-sur-Léman

Saint-gingolph (Suisse), la Morge, Saint-Gingolph (France)



Pour retrouver tous ces sujets et les liens vers auteurs, sites Web, sources... allez sur notre site : <https://lemanenpartage.weebly.com/>
Pour être plus complet, un livre suivra certainement cette exposition.

Depuis l'apparition de drones grand public performants, il est possible de réaliser des photographies aériennes de très bonne qualité. Le présent projet trouve donc son origine dans la réalisation d'une première série de vues des rives du lac. Par ailleurs, s'il est possible de trouver commune par commune des vues du ciel de grande qualité prises soit par drone, soit par avion, il n'existait pas de collection regroupant dans un même espace l'ensemble de la rive lémanique française.

C'est ainsi qu'est née l'idée de constituer un inventaire daté (années 2020/2021) de l'état des rives françaises du Léman. L'association « Léman en partage » s'est constituée pour préparer, rassembler les documents et proposer la présente exposition aux diverses collectivités.

Amoureux du lac, nous avons eu la conviction que le partage de ce travail peut apporter à chacun une meilleure connaissance de notre territoire, de sa richesse et de sa diversité. Il propose aussi le plaisir de voler, de planer au-dessus des 16 communes riveraines et de leurs lieux remarquables : ports, villages, espaces de loisirs nautiques...

L'exposition se compose de 24 panneaux (120 cm x 85 cm) d'images couvrant la côte française du lac, de la frontière valaisanne à l'est à la frontière genevoise à l'ouest.

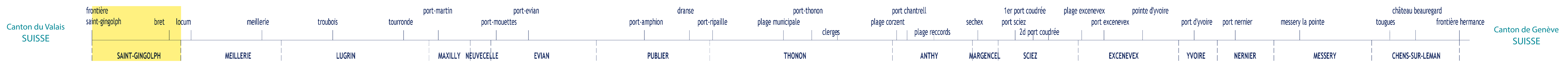
Il nous a semblé opportun de compléter l'ensemble de ces images par différents thèmes qui « font » le lac. L'association « Léman en partage » a fait appel à de nombreux contributeurs pour leur connaissance et leur attachement au lac. Elle a fait également appel à des personnes compétentes en matière de graphisme et de photographie. Ont ainsi contribué à la constitution de la présente exposition :

Luce ARNOLD, Guy BAILLY, Isabelle BAILLY, Alain BENZONI, Gilles BONDAZ, Jean-Luc CROCHET, Jean-Marcel DORIOZ, Frédéric DUCHÈNE, Geneviève FAVRE, GEOPARC mondial Unesco du Chablais, Pauline JABALLAH, Thierry LEBORGNE, Christophe LEFEBVRE, Jean-Paul LUGRIN, Lisa LUGRIN, Alain MORIZON, Alice NIKOLLI, Société de sauvetage de Thonon-Les-Bains, Mélinda SOULLIER-GOVIN, Joseph TICON, Isabel VERDIER-SEVENNEC



Ports et villages du Léman

Saint Gingolph 01





Le Hameau de Locum



Meillerie vue de l'est, côté port



Le village de Meillerie vue de l'ouest

Meillerie au temps des carrières

Pris entre les eaux profondes du Léman et la montagne abrupte des Mémises, Meillerie présente un visage bien singulier dans le paysage chablaisien. Là où d'habitude on cultive le sol et élève du bétail, la rareté des terres arables laisse ici place à l'exploitation des seules ressources à disposition : le lac et la roche. Ainsi, la présence de carrières le long de la côte de Meillerie au Locum (hameau situé 3 km plus à l'est) est attestée depuis le XVIII^e siècle.

La roche calcaire qui y est extraite a servi de pierre à bâtir à de nombreux édifices autour du lac, principalement à Genève où elle fut notamment utilisée pour les quais, la gare de Cornavin et le Palais de la Société des Nations (ancêtre de l'ONU). Acheminés par voie d'eau, les blocs étaient achetés par les propriétaires de barques et chargés sur les larges ponts pour être revendus à Genève.

L'activité des carrières connut un premier essor en 1805 avec les travaux de la route dite du Simplon voulue par Napoléon 1^{er}. Le percement de la voie nécessitant l'utilisation d'explosifs permit, non seulement l'accès à d'autres sites, mais également l'introduction de cette nouvelle technique d'extraction. Mais c'est surtout après 1850 que la demande fit un bond avec l'expansion des villes côtières et la construction d'une voie ferrée sur la rive suisse.

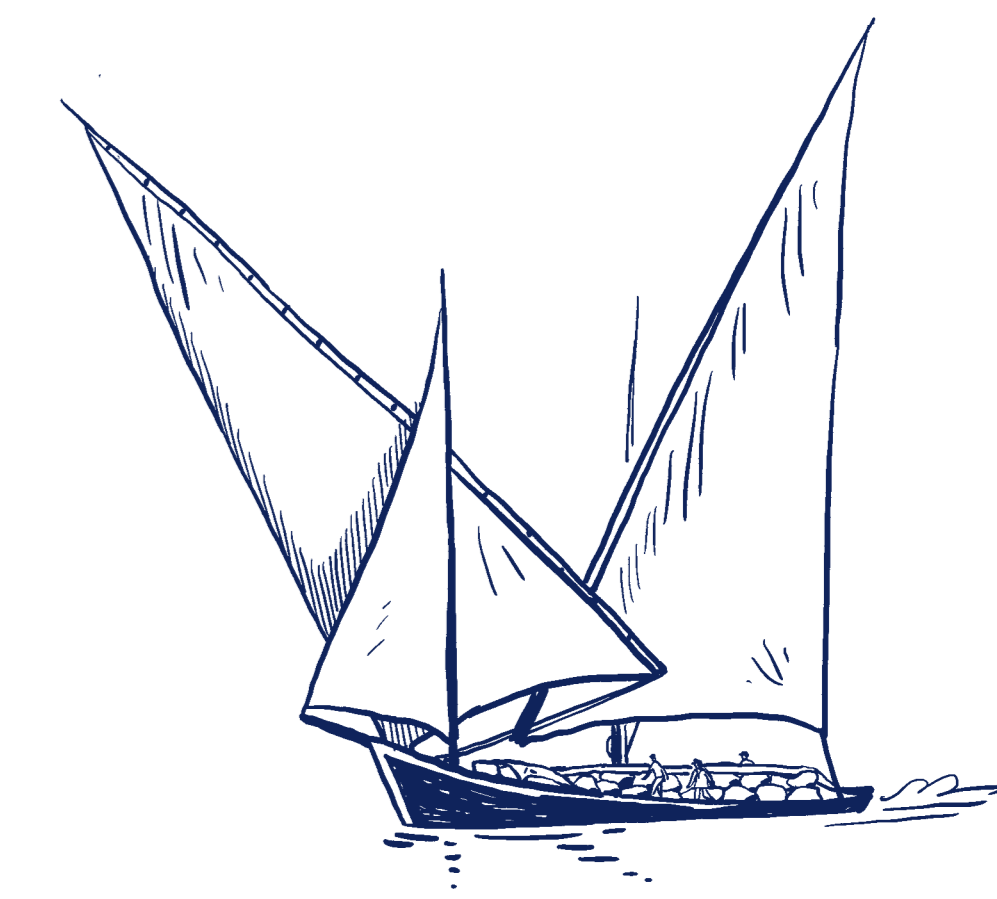
Ainsi, au plus fort de l'activité, entre 1880 et 1914, plus de 500 hommes étaient employés soit comme bateliers soit comme carriers dans 21 carrières, parfois modestes, communales ou privées qui parvenaient à extraire plus de 150 000 m³ de pierres les meilleures années. De Meillerie au Locum on exploitait les carrières des Étalins, de la Talettaz, de la Menotte, de la Tronche, des Pirates, des Robinsons, du Juif errant, des Mille Hommes, ou des Fours à chaux...

À cette époque, Meillerie est une véritable fourmilière, les commerces se développent, et l'on compte, dit-on, pas moins de 20 cafés ! La population dépasse 1000 habitants en 1900 et la main d'œuvre se recrute également auprès des villages voisins, surtout chez les Thollongands qui descendaient en courant de leur plateau par un chemin escarpé qu'ils mettaient 1 heure à remonter le soir venu.

Le travail, éprouvant, est exercé dans de rudes conditions, 13 heures par jour, 6 jours sur 7. Les salaires sont maigres et les carriers qui, rappelez-le, ne possèdent pas même un jardinnet, peinent à nourrir leur famille parfois composée d'une dizaine de bouches. Aussi avait-on coutume de dire en patois : « Dou pèson, trè catifle, ben dinâ lou Meillerons ». Deux poissons, trois pommes de terre, les Meillerons ont bien mangé !

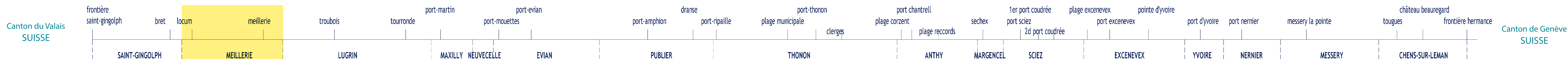
C'est dans ce contexte et alors que le syndicalisme n'en est qu'à ses balbutiements, qu'intervient la création d'un syndicat en 1894. Dès lors, la journée est réduite à 11 heures mais malgré une série de grèves, les conditions de travail et les salaires ne s'améliorent guère.

La 1^{ère} guerre mondiale, le béton et le transport motorisé viendront brusquement mettre un coup de frein à l'activité industrielle des carrières et au mode de vie qui l'accompagne. La baisse inexorable de la demande combinée en 1923 à la suppression de la zone franche (qui avait été instaurée en 1860 entre le nord savoyard et la Suisse) éloigne toute perspective de reprise. Cette industrie, faite de bras et de voiles, n'était déjà plus celle du XX^e siècle... La population, déjà indigente, n'a plus de revenus. Les commerces et bistrots ferment un à un. Certains se rabattent sur la pêche mais le village se vide peu à peu de ses habitants. Les belles barques pourrissent dans le port et 1939 voit la cessation de toute activité. Néanmoins cet étonnant passé résonne encore dans la tête des Meillerons et rien ne saurait altérer le charme si particulier du joli village de Meillerie.



Ports et villages du Léman

Meillerie 03

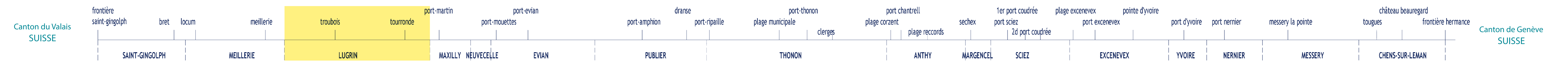




Lugrin-Tourronde

Ports et villages du Léman

Lugrin 04



Canton du Valais
SUISSE

Canton de Genève
SUISSE



Port de pêcheur

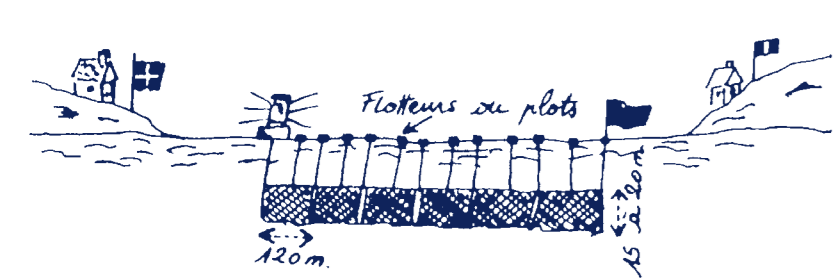


Port et château de Blonay



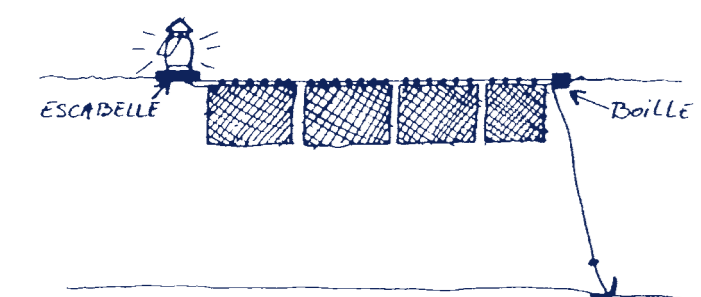
Parc, port de la Gryère et le centre bourg

Des techniques de pêche



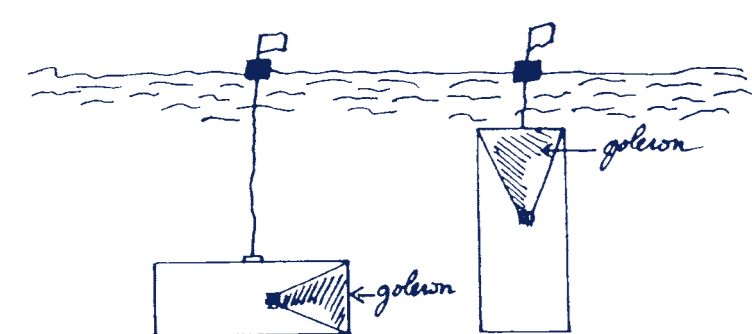
LES « PICS » : PÊCHE À LA FÉRA

Les « pics » sont des filets dérivants qui mesurent 120 m de long pour 8 à 20 m de hauteur. Leur maille est de 48 mm. Des flotteurs les maintiennent à la hauteur voulue.



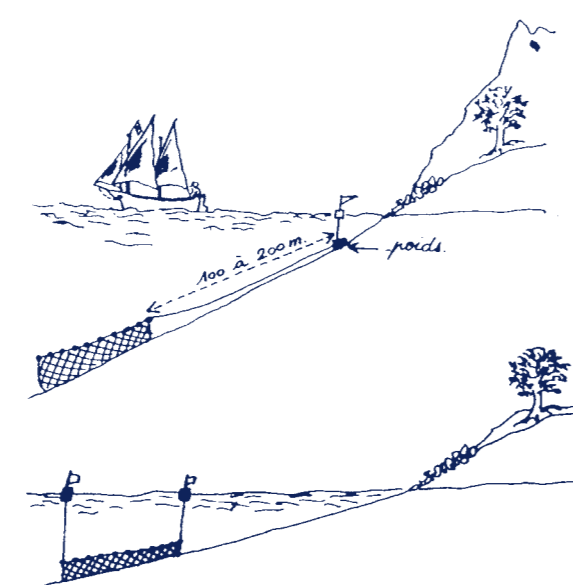
LES FILETS DE « LÈVE » : PÊCHE À LA TRUITE

Pêche pratiquée de janvier à mars. Les filets sont posés en surface, reliés à l'une des extrémités à une lanterne (« falot ») et ancrés à l'autre.



LES « NASSES »

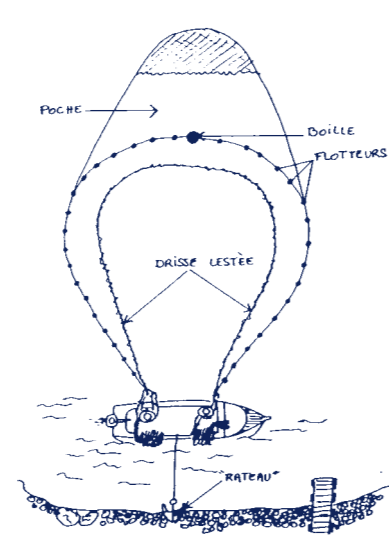
Cages métalliques grillagées utilisées pour la capture des perches. Posées couchées ou debout entre 4 et 12 m de profondeur, elles peuvent être rondes, demi-rondes ou carrées.



LES FILETS À OMBLE CHEVALIER

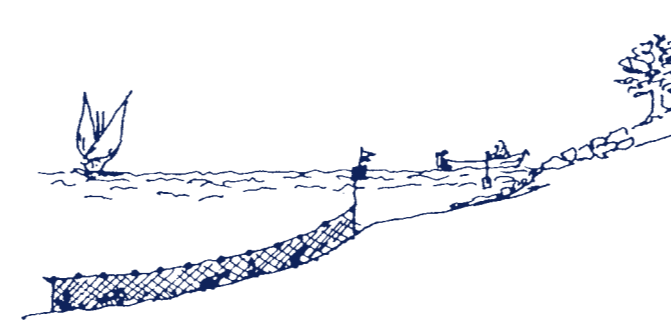
Ces filets mesurent 70 m à 100 m de long pour 4 à 8 m de hauteur. Leur maille est de 35 mm.

A l'est, où le lac est rapidement très profond, ils sont posés au bout d'une drisse (corde) de 100 à 200 m de long. A l'ouest, où le lac est moins profond, il faut s'éloigner à 500-800 m de la côte pour trouver la profondeur nécessaire. Le filet est alors posé plus au large et marqué d'un drapeau à chaque extrémité.



LA « MONTE » OU « SENNE »

La pêche à la « monte » se pratique près du bord pour la capture des perches. Chaque bras ou aile du filet mesure 50 m de long et 15 m de haut. La poche a une longueur de 12 à 15 m et la maille au fond de la poche est de 23 mm.



LE « MÉNIER » OU « REDALET »

Filets de 100 m de long (ou 2 filets de 50 m) utilisés pour la capture des perches. Leur hauteur est de 2 m et leur maille de 23 mm minimum.

En été, le filet est posé près du bord entre 5 et 20 m de profondeur. En automne, il est posé plus au large à une profondeur allant jusqu'à 50 m.

Quelquefois, la perche se trouve en surface. Les filets sont alors amarrés à chaque extrémité. Des flotteurs les maintiennent à la profondeur voulue, entre 4 et 10 m. On parle alors de « pêche à plot ».



Histoires de poissons

LA FÉRA : UNE ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION

En 1920, M. Kreitman, inspecteur général des Eaux et Forêts, trouve un lac vide de féra. C'est alors qu'il lance une campagne de ré-empoissonnement massif de millions d'alevins d'origine diverses : pays nordiques, lacs alpins et surtout lac de Neuchâtel. Dès 1925, la féra revient au Léman de façon spectaculaire.

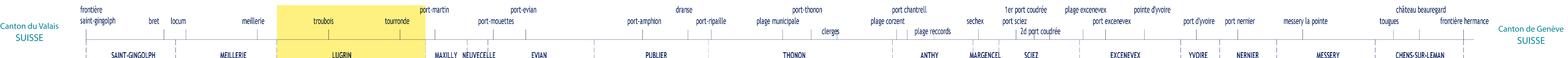
LES PERLES DU LÉMAN

Avec le début de la 1ère guerre mondiale, l'importation d'écaillés d'ablette en provenance d'Allemagne pour la fabrication de perles artificielles ne fut plus possible. Des fabricants parisiens eurent l'idée de se tourner vers le Léman pour s'approvisionner. Rapidement, de Thonon-les Bains à Saint-Gingolph, la pêche à l'ablette que l'on nommait ici « sardine » devint intensive. Des ateliers employant essentiellement des femmes se mirent à produire « l'essence d'Orient », matière nacrée obtenue à partir des écaillés, mais également les perles. Une des fabriques établies à Saint-Gingolph commercialisa ses propres bijoux dans une boutique qui ferma ses portes aux débuts des années 1970. Récemment, un chimiste a repris l'activité sur cette même commune. Il utilise des écaillés de féra, fautes d'ablettes, dont la population a quasiment disparu.

LES FILETS DE PERCHE

Dès les années 1950, les pêcheurs suisses améliorent la commercialisation des perches en les vendant taillées en filets. Les pêcheurs français ne tarderont pas à les imiter, d'autant que cela leur permet de valoriser leur travail : les « filets de perche » deviennent un classique des menus en bord de lac.

Ports et villages du Léman





Les quais de Maxilly et Neuvecelle

Une réalisation exemplaire

En 2012, les communes de Maxilly et de Neuvecelle se sont associées autour d'un projet de valorisation de près de 700 m de leurs berges aux lieux-dits Grandes Rives et Petites Rives, le long de la départementale D 1005. Des travaux d'ampleur, pour un coût total de 4,9 millions d'euros, ont permis de gagner 2,6 hectares sur le lac grâce à un remblai déposé sur une largeur d'environ 30 m.

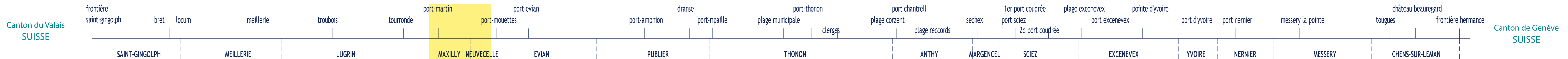
La réalisation de digues et d'enrochements protège à la fois la route qui était menacée par l'érosion mais également ce vaste espace gagné sur le lac.

Le nouvel aménagement est composé d'un chemin pédestre entouré d'espaces verts, d'une piste cyclable, de 3 petites plages et d'une zone humide de 2000 m². Cette dernière assure l'épuration naturelle des eaux de ruissellement. Elle est constituée d'une roselière et de diverses plantes d'espèces locales servant par ailleurs de refuge à de nombreuses espèces d'oiseaux et à la faune piscicole.



Ports et villages du Léman

Maxilly/Neuvecelle 06

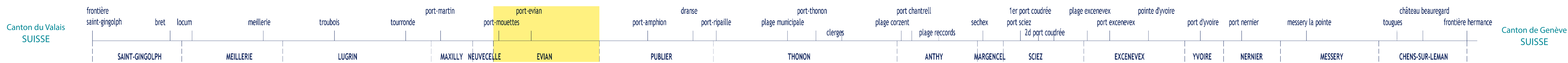




Le port d'Évian et le centre ville

Ports et villages du Léman

Évian-les-Bains 07





La plage municipale



Jardin de l'eau du Pré-Curieux



Parc Dolphus – MJC - Club d'aviron - port de la fondation FOA - ADAPT



Le port des mouettes

Les flottins ou l'imaginaire du lac...

« Écoutez... Écoutez ! Et vous entendrez. Si vous voulez croire, vous croirez ! Mais où que vous soyez... élargissez vos coquillages, nettoyez bien vos grandes feuilles ! »

Depuis la nuit des temps, venant de toutes les Alpes, la famille des elfes, sirènes, ondines, sorcières, fées, farfadets et autres lutins échouent sur la plage d'Évian. Car, d'intempéries en avalanches, de ruisseaux en torrents, de torrents en rivières, de rivières en fleuves, fleuves d'ici, Rhône par là, menés sur leur destrier en bois flotté par les caprices de Dame Nature, ils arrivent sur les bords du Léman, lac magique où ils trouvent le repos. Ces elfes, gnomes et autres lutins lacustres sont ainsi nommés Flottins et Flottines.

Chaque hiver, les Flottins et Flottines habitent un village, réalisé en bois flotté apporté par les eaux. Dans ce monde de lumière, le quotidien de ces joyeux

voyageurs demeurait doux et paisible. Pourtant, un soir de novembre, alors que le Père Noël survolait le Léman pour un simple vol d'entraînement, une chamaillerie de rennes dans le peloton de tête l'obligea à amerrir de toute urgence. Affolés, tous les habitants du village se mirent à nager pour les sauver. L'hospitalité légendaire des Flottins porta ses fruits car cette nuit-là, ils construisirent pour les naufragés une magnifique cabane de bois flotté.

Depuis ce jour, chaque année, le Père Noël, avant de s'envoler pour son grand voyage, rend visite à ses amis les Flottins.

« Venez... Venez ! Les portes de notre paradis s'ouvrent par ici... »



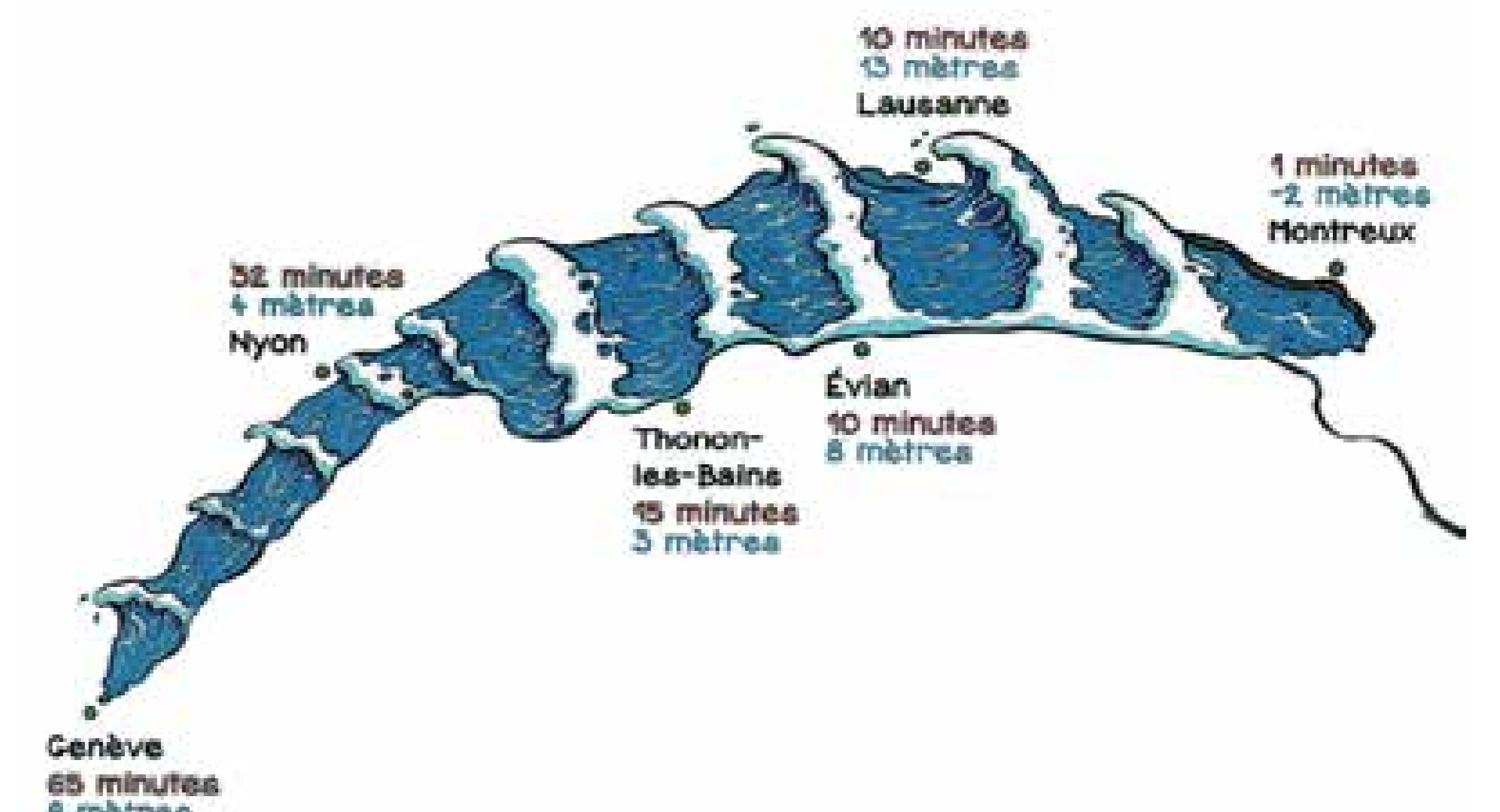
Un tsunami en 563

En 563, le détachement soudain d'un pan entier montagne connue sous le nom de « Tauredunum », provoqua un raz-de-marée de 8 à 12 mètres qui déferla à plus de 100km/h jusqu'à Genève en détruisant l'ensemble du rivage lémanique.

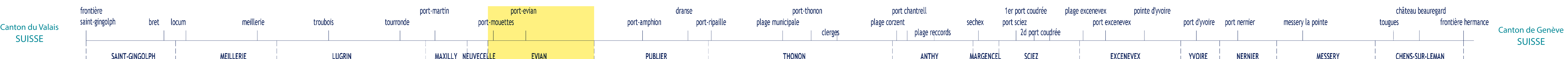
Deux écrits rédigés par des religieux contemporains de l'événement sont parvenus jusqu'à nous. Ils relatent la catastrophe mais ne nous procurent qu'une connaissance partielle de son déroulement.

C'est en 2012, qu'une étude géologique menée par deux scientifiques de l'université de Genève permet d'attester de la survenue de ce tsunami. Les scientifiques modélisent le phénomène et situent « Tauredunum » dans le massif du Grammont au-dessus du delta du Rhône.

Le Musée du Léman à Nyon en Suisse met en scène cet épisode de l'histoire lacustre au sein de l'une de ses expositions permanentes.



Ports et villages du Léman



Évian-les-Bains 08



Amphion, les parcs

Une évolution historique qui a vu depuis les années 1900 une forte tendance à l'appropriation des rives

Ports, quais, plages et autres espaces récréatifs, piscines publiques ou privées, infrastructures routières, villas bénéficiant de la proximité directe du lac, châteaux hérités du passé... Les photographies réunies au sein de cette exposition donnent à voir la diversité des modes d'appropriation de l'espace littoral, qu'il est instructif d'analyser en chaussant des lunettes de géographe.

Rappelons tout d'abord que l'intensité de cette appropriation de la bande riveraine du lac constitue une réalité relativement récente. Jusqu'au dernier tiers du XIXe siècle, les installations humaines se tenaient à bonne distance du lac, dont on craignait les crues, les tempêtes mais aussi les abords marécageux et leurs dangereuses exhalaisons, voire leurs revenants et autres forces occultes. Les rares constructions anciennes situées au bord du lac sont des ports, quelques châteaux permettant de contrôler l'axe de navigation lacustre et des villages de pêcheurs. Le littoral reste longtemps occupé par des activités agricoles qui ne différencient pas le bord du lac du reste des terres ou alors en sa défaveur, les terres les plus proches de l'eau étant considérées comme ingrates.

Progressivement, la valeur que la société accorde à ces espaces évolue, sous l'impulsion de divers facteurs en interaction les uns avec les autres : nouvelle sensibilité (notamment artistique) pour le paysage lémanique, développement des premières formes de tourisme lacustre, régulation du niveau du lac (années 1880), endiguement des rives (bien visible sur les photographies ici réunies !) condamnant les zones marécageuses à la disparition.

Comme d'autres lacs périalpins, le Léman devient alors un lieu de villégiature prisé de la bonne société, notamment parisienne, qui fait construire les toutes premières villas de bord de lac, à l'aube des années 1860. S'enclenche dès lors un processus de privatisation du littoral qui se poursuit au XXe siècle - citons la construction notable de vastes domaines privés comme Coudrée (années 1950) et Port-Ripaille (années 1970) - avant d'être stoppé par la loi « Littoral » (1986).

L'effort des collectivités pour acquérir et aménager de plus en plus d'espaces accessibles au public

Face à cette privatisation qui restreint les accès publics au lac, des politiques de « reconquête » des rives sont menées par les municipalités, le Conseil départemental, le Conservatoire du littoral...

En effet, les communes sont très souvent à l'origine de ces acquisitions en faisant appel au Conservatoire du Littoral ou au Conseil Départemental, parfois par l'acquisition directe de propriétés riveraines.

Après ces acquisitions publiques, les communes procèdent également à des aménagements des littoraux concernés. Nous listons ci-dessous de façon non exhaustive ces principales acquisitions ou aménagements mis à disposition du public :

LUGRIN : acquisition par le Conservatoire du littoral du parc de la Gryère et aménagement d'une plage par la commune.

MAXILLY-NEUVECELLE : aménagement remarquable d'un linéaire de 1200 m par les deux communes (voir panneau 06).

ÉVIAN-LES-BAINS : à l'est, le linéaire, avec le port des mouettes et les quais, est presque entièrement ouvert au public. La partie ouest est constituée de nombreuses propriétés publiques ou para-publiques. En 1994, le Conservatoire acquiert le « Pré Curieux » et en confie la gestion à la Commune.

PUBLIER : c'est sans doute la commune qui a réalisé le plus grand nombre d'acquisitions ces dernières décennies avec le Parc du Miroir en 1982, puis les parcs des Tilleuls et du Mottay en 2004 puis le Parc du delta de la Dranse en 2010.

THONON-LES-BAINS : la commune se voit confier la gestion du parc de Montjoux acquis en 1999 par le Conseil départemental. En 2010, c'est le Conservatoire du littoral qui achète le parc de Corzent à l'ouest de la commune.

ANTHY : dans les années 1980, la commune négocie la construction d'un ensemble immobilier à Chantrell contre la cession d'une bande de 100 m de large sur une longueur de 500 m venant en prolongement de

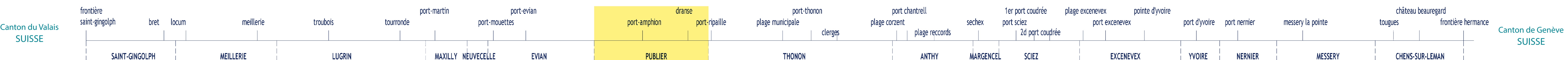
la plage de Corzent. La commune aménage la plage des Recorts, bande littorale de 400 m au droit du centre village.

SCIEZ : aménagement du port en 1970 puis de la plage en continuité côté « Est » en 2000.

EXCENEVEX/YVOIRE : acquisition par le Conseil Départemental du domaine de Rovorée en 1976 sur Excenevex, puis du domaine de la Châtaignière en 1997 par le Conservatoire du littoral constituant ainsi un linéaire public de plus d'un kilomètre.

CHENS-SUR-LÉMAN : aménagement de deux plages de part et d'autre de la propriété du château de Beauregard, suite à la cession de ces deux linéaires à la commune par la famille de Beauregard. Acquisition en 2021 par la commune de la parcelle à la limite de la frontière suisse d'Hermance.

Ports et villages du Léman



Publier 09



La Dranse



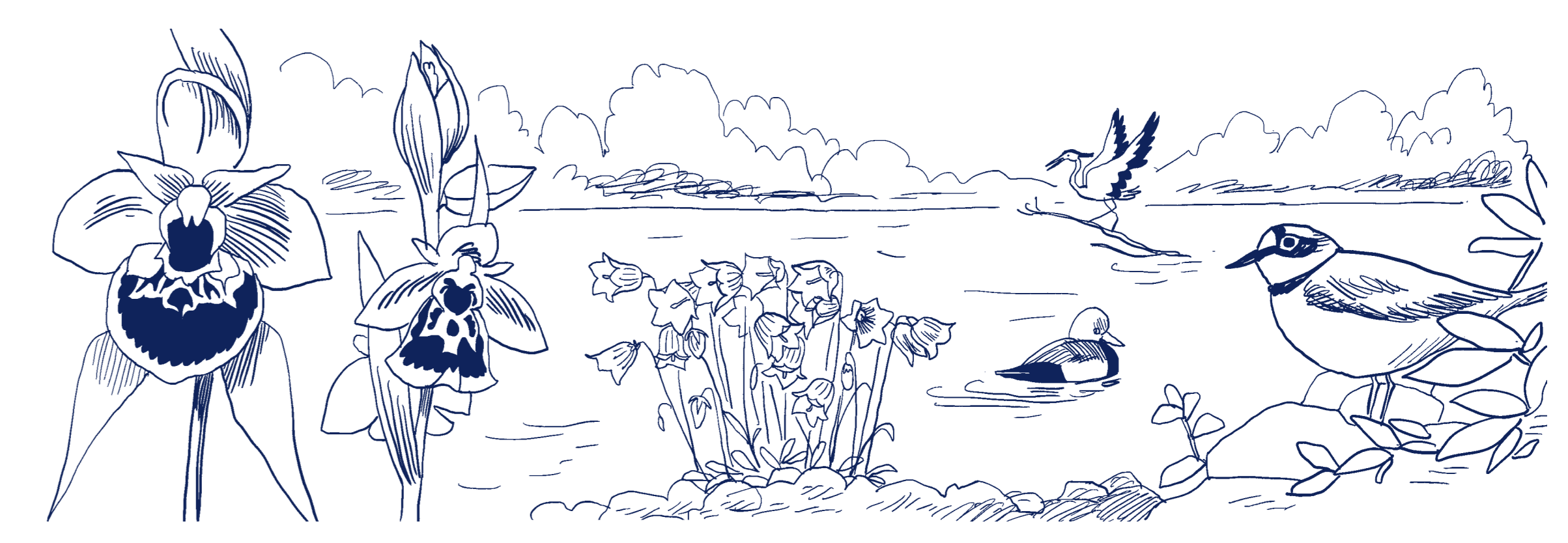
La Dranse et la réserve naturelle

Le lac n'est pas qu'un plan d'eau. Il a aussi un épiderme, une peau : son littoral et son rivage qui le connectent avec le territoire qui l'entoure. Par-là se font, pour le meilleur et pour le pire, les échanges avec les activités humaines. Cet épiderme littoral laisse le passage d'affluents porteurs des flux de matières (et de polluants...) du bassin versant. Ce sont aussi des voies de migration des truites. Ils prolongent le lac dans les terres jusque sous nos pieds et même loin, sous les pieds des montagnards du haut Chablais. La Dranse se classe au deuxième rang des affluents pour sa puissance, après le Rhône. Elle a retrouvé depuis une décennie une qualité moyenne d'eau correcte.

Accessible pour une promenade à pied, la réserve naturelle du delta de la Dranse est un espace protégé qui héberge une étonnante richesse ornithologique et une flore diversifiée.

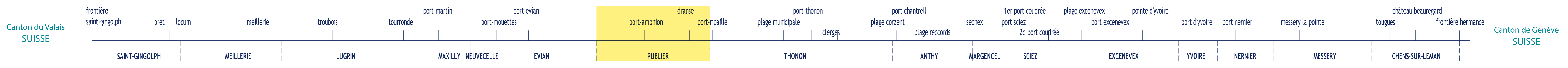
Le delta constitué d'alluvions, de sables et de galets abrite sur plus de 50 hectares une réserve naturelle qui présente un paysage diversifié, tantôt sec, tantôt humide, où s'enchevêtrent îlots, rivières, terrasses caillouteuses, forêts, mares et marécages.

Cette diversité constitue l'habitat idéal d'un grand nombre d'espèces animales : crapauds sonneurs à ventre jaune, salamandres, castors d'Europe et surtout de nombreuses espèces d'oiseaux, fuligules morillon, gravelots, martins-pêcheurs... Voie de migration appréciée, on peut y croiser en fonction des saisons, des hérons bihoreaux, des goélands cendrés ou encore des grèbes castagneux. Le site abrite également une étonnante diversité botanique. On y recense pas moins de 800 espèces végétales dont 23 espèces d'orchidées et de nombreuses espèces montagnardes, telles que la campanule fluette.



Ports et villages du Léman

Publier 10



Canton du Valais SUISSE

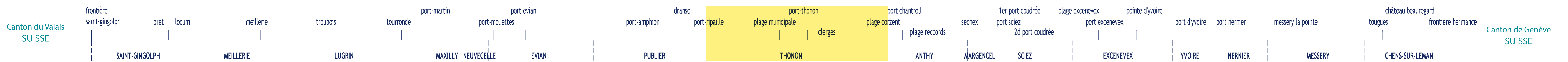
Canton de Genève SUISSE



Le port de Thonon, vu de l'ouest

Ports et villages du Léman

Thonon-les-Bains 11



Canton du Valais
SUISSE

Canton de Genève
SUISSE



Le port des Clerges



Le port de l'INRA et la pierre A-mour



Le port de Thonon, vu de l'est



Le parc de Corzent

Le port «Napoléon»

LE PORT DE RIVES

La construction du port de Rives était l'une des revendications de la ville de Thonon au moment de l'Annexion de la Savoie à la France. Le sénateur Armand Laity, envoyé par Napoléon III, était chargé de mobiliser l'opinion et lors de son passage à Thonon, le Conseil communal se saisit de l'occasion pour se faire « l'interprète des vœux du pays » et parmi ceux-ci, les ports sur le lac Léman. Il fut entendu et quatre mois après l'Annexion, le décret déclarant d'utilité publique l'établissement d'un port à Thonon est signé le 18 août 1860 par l'empereur Napoléon III.

Sans plus tarder, les études sont menées et dès novembre 1860, les ingénieurs des Ponts et Chaussées Déglin et Bayard proposent le projet d'un port à construire à Thonon. Dans une lettre au Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des transports publics, le préfet de la Haute Savoie, Anselme Petetin, souligne l'intérêt de cette réalisation « Le port de Thonon, comme refuge, est certainement utile et même indispensable ». Il est également décidé que les carrières de Meillerie fourniraient une partie des matériaux nécessaires à sa construction. Le 2 février 1861 l'adjudication des travaux à exécuter est lancée pour un coût de 509,367 frs 21 cts. Elle sera suivie par un jugement du tribunal civil de lere instance du 17 avril 1861 qui prononce l'expropriation de onze propriétaires pour permettre sa construction.

DES DÉBUTS DIFFICILES

Les travaux de construction commencèrent en 1862 mais bientôt en février des difficultés surgissent avec notamment « des éboulements considérables qu'ont amenés les glissements du sous-sol argileux sur lequel étaient assises

les fondations ». En février, les travaux du port de Thonon sont victimes d'une bise terrible qui a duré pendant trois jours complets, avec la plus violente intensité, et a entraîné beaucoup de dégâts. Fin mars « Presque chaque jour, en effet, des affaissements emportent une considérable quantité de matériaux d'enrochement, et crevassent les terrains de remblais en disloquant le peu de murailles encore visibles.» Ces désordres touchèrent la digue et il fut recommandé de n'établir la digue qu'après s'être assuré que l'enrochement ne tasse plus. Durant les travaux, le trafic ne cessa pas.

Le journal le Léman du 17 mai 1863 rapporte un incident qui montre les difficultés occasionnées par cette situation : « Les vapeurs Italie et Simplon, le premier venant de Genève et le second de Vevey, se croisent chaque jour, à 4 heures de l'après-midi, dans le port de Thonon. Cette fâcheuse rencontre finira tôt ou tard par occasionner quelque sinistre, car ces bateaux ne peuvent actuellement manœuvrer tous deux dans un port en construction, souvent encombré par des barques, d'autant plus qu'il faut deux bateaux de radelage pour embarquer et débarquer les passagers... Mardi 12 de ce mois, le bateau de radelage qui desservait l'Italie revenait à bord chargé de passagers lorsque le Simplon, qui venait du côté opposé, l'eut infailliblement coupé en deux sans l'habile manœuvre du radeleur Etienne Perrière. Cette malheureuse embarcation a été à deux doigts de sa perte et il est impossible de décrire l'effroi et la terreur des passagers. »

Deux mois plus tard, l'achèvement du débarcadère devait mettre fin à ces délicats transferts de passagers. Joseph Dessaix pouvait alors souligner : « Nous constatons aussi avec plaisir qu'il sera établi sur de plus larges proportions que celui d'Évian, car ce dernier est décidément trop étroit, surtout quand les étrangers y affluent et que les oisifs l'encombrent. »

Un outil essentiel pour la protection du littoral : le Conservatoire du littoral

Créé en 1975, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, communément appelé le Conservatoire du littoral, est un organisme de l'État, unique en Europe, dont la mission est d'acquérir des terrains situés en bord de mer ou sur les rivages des grands lacs afin de les soustraire à l'urbanisation ou à la dégradation. L'objectif recherché par le Conservatoire du littoral est la préservation définitive d'espaces très convoités afin de les protéger, et le cas échéant de les restaurer ou de les aménager pour permettre l'accueil du public dans le respect des équilibres naturels. Les sites ainsi acquis sont destinés aux générations futures car ils ne peuvent être revendus. Ils sont considérés comme inaliénables. L'action du Conservatoire permet au plus grand nombre de profiter de ces espaces naturels et de sensibiliser ainsi le grand public à la préservation de l'environnement lacustre.

La plupart des acquisitions des terrains par le Conservatoire se font à l'amiable, en particulier au moment de successions, mais l'organisme a aussi la capacité juridique de pouvoir préempter les terrains au moment de leur mise en vente. Cela lui facilite ses interventions foncières. Le Conservatoire a ainsi pu préserver 750 sites en France, représentant près de 15 % du linéaire côtier. Ces sites accueillent environ 40 millions de visiteurs chaque année, ce qui en fait le principal espace touristique de France.

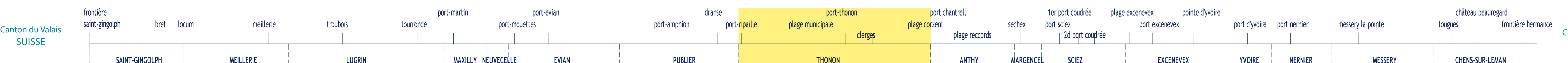
Le Conservatoire confie la gestion de ses terrains aux départements, ou aux communes et communautés de communes, à des syndicats mixtes et parfois à des associations. La clé de la réussite de sa mission est d'avoir su créer des partenariats. L'organisme peut recevoir des dons et legs.

Tout comme le littoral maritime, les rivages des grands lacs français ont une grande valeur écologique, sociale, économique et culturelle mais la pression urbaine qu'ils subissent est d'autant plus forte que leurs linéaires sont limités.

Les espaces naturels du bord du Léman sont protégés depuis la création du Conservatoire du littoral. Il a ainsi permis de préserver de façon définitive plus de 153 hectares sur 2 054 mètres de berges de la côte française. Des sites supplémentaires devraient être acquis à terme pour compléter ce patrimoine.



Ports et villages du Léman



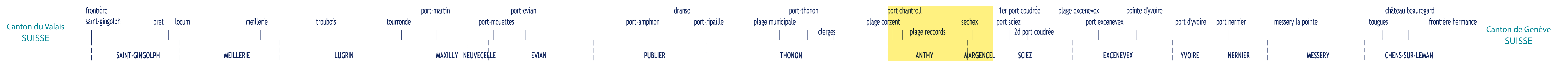
Thonon-les-Bains 12



La plage des Recorts

Ports et villages du Léman

Anthy-sur-Léman / Margencel 13



Canton du Valais SUISSE

Canton de Genève SUISSE



Port-Chantrell



La plage du Redon



Le port de Sechex (Margencel)

La servitude de marche-pied

De nombreuses communes se sont révélées volontaristes pour offrir au public le linéaire de leur commune, soit par des politiques pour l'application effective de la servitude de marche-pied, soit ou parallèlement, par l'acquisition (directe ou via le conservatoire du Littoral ou le départemental) de nombreuses propriétés riveraines.

LE LINÉAIRE D'ANTHY-SUR-LEMAN

À Anthy, plusieurs municipalités ont mené une politique volontariste pour publiciser les rives. Dès les années 1990, la municipalité a mis en place un emplacement réservé de 3 m de largeur sur les rives du lac. Pour le maire de l'époque, il s'agissait de « poser les jalons » et de « montrer qu'il y avait la volonté d'ouvrir le lac en promenade », même si à l'époque la servitude n'était pas encore destinée à un usage public.

En 2011-2012, le nouveau Maire dans une politique de continuité prendra l'initiative de plusieurs réunions pour informer les propriétaires riverains de l'obligation du respect de la servitude, étendue depuis 2006 à l'ensemble des piétons.

Parallèlement, des acquisitions foncières sont réalisées en bord de lac, par la municipalité et par le département afin d'assurer des accès transversaux au bord du lac.

Anthy-sur-Léman n'est pas la seule commune où la servitude est applicable d'un bout à l'autre du littoral : c'est aussi le cas de Chens-sur-Léman et Messery. En revanche, il s'agit du seul cas où cette situation de publicisation totale est le fruit d'une politique municipale volontariste et coordonnée.

LE LINÉAIRE DE PUBLIER

À Publier, la volonté municipale de publicisation des rives est passée principalement par une politique suivie d'acquisitions foncières, en particulier par préemption qui s'est étalée sur une vingtaine d'années (1980-2001).

Puis avec l'acquisition des parcs du Miroir, des Tilleuls, du Mottay puis de l'ancienne base d'hydravion rachetée par le conservatoire du Littoral devenue parc naturel du delta des Dranses, il ne restait plus qu'à négocier avec une copropriété pour établir la continuité.

Ainsi en 3 décennies, la commune réussit à offrir au public un linéaire de promenade de 2 km parsemé de parcs de grande qualité paysagère.

LE LAC POUR TOUS

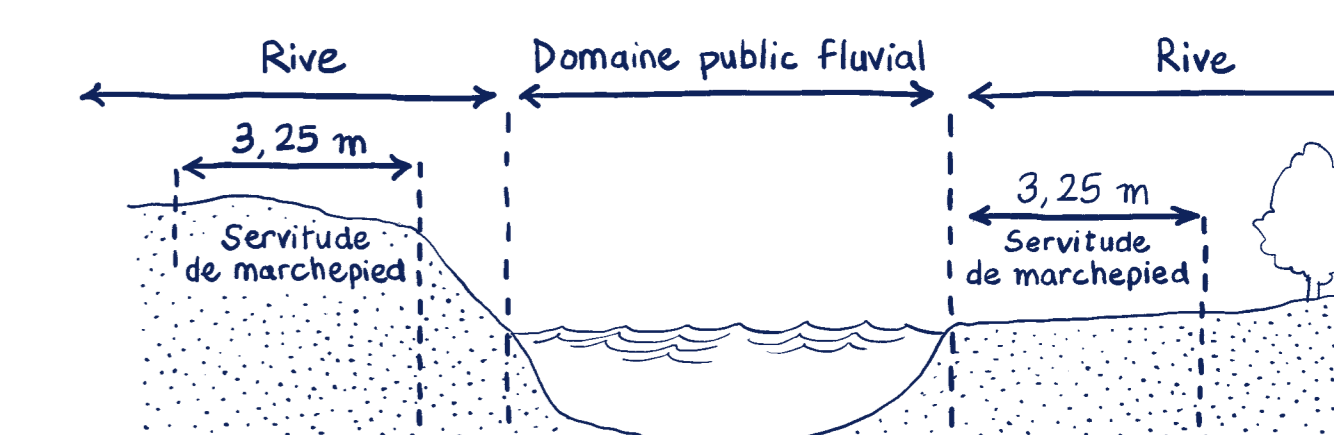
En 2013, l'association « Le lac pour tous » s'est constituée pour l'application de la servitude de marche-pied.

Le site de l'association est : <https://lelacpourtous.weebly.com/>



Légende

- linéaire accessible
- linéaire inaccessible blocage
- limite communale



CE QUE DIT LA LOI

Article L2131-2 du Code Général de la Propriété Publique

« Les propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un lac domanial ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 3,25 mètres. Leurs propriétés sont grevées sur chaque rive de cette dernière servitude de 3,25 mètres, dite servitude de marche-pied.

Tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marche-pied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs ou des piétons. »

Ports et villages du Léman

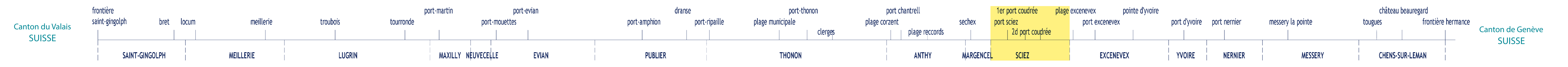
Anthy-sur-Léman / Margencel 14





Le port de Sciez

Ports et villages du Léman



Canton du Valais
SUISSE

Canton de Genève
SUISSE



Base nautique de Sciez



Château de Coudrée



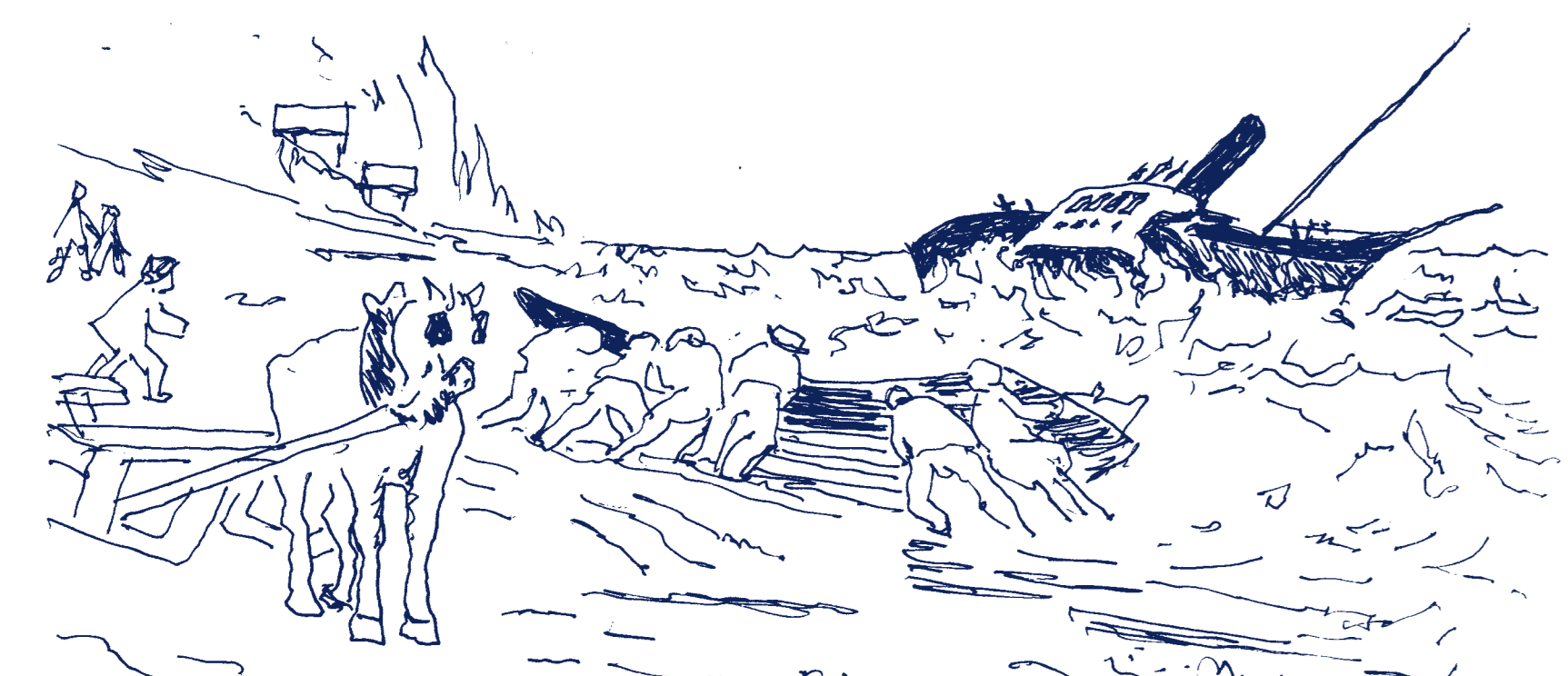
1er port du domaine de Coudrée



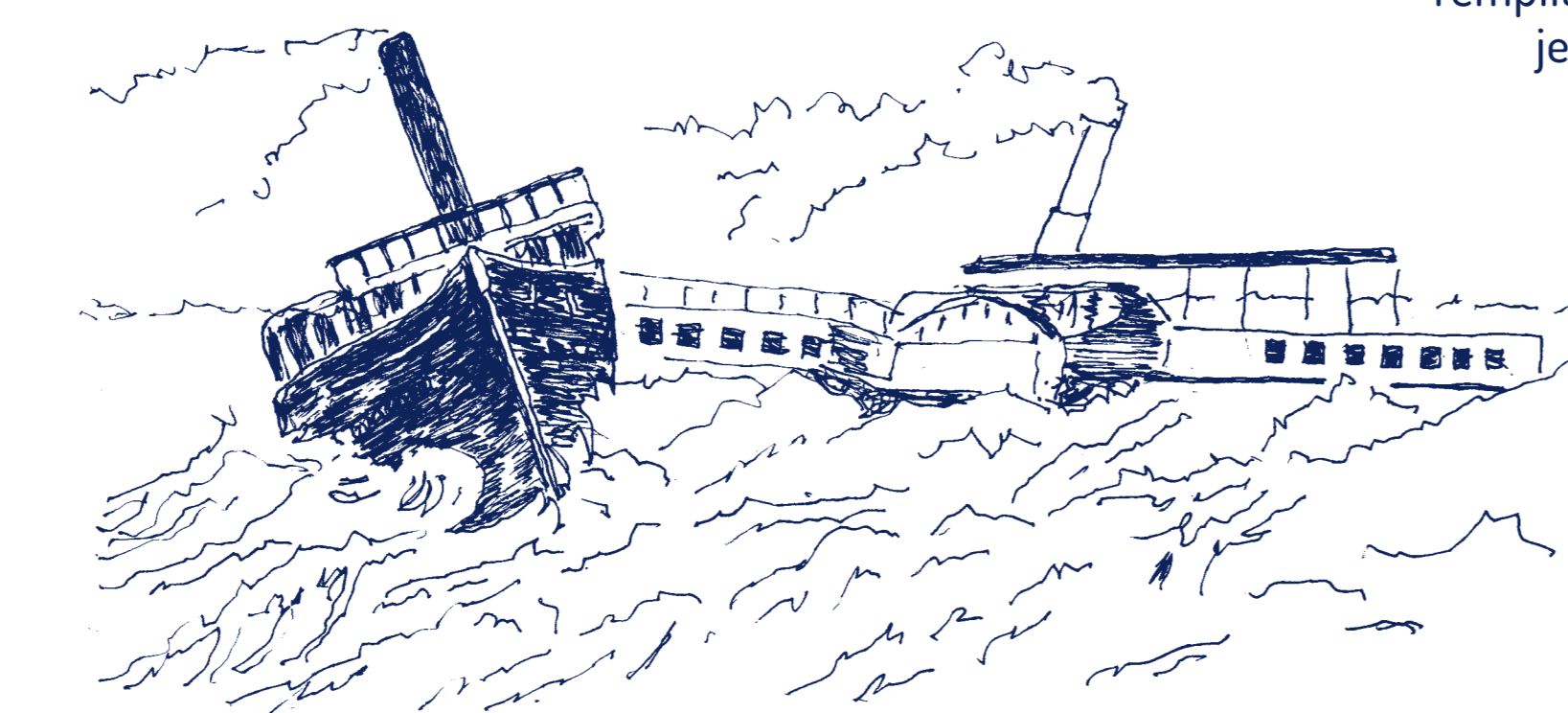
2ème port du domaine de Coudrée

Après les naufrages d'hier et d'aujourd'hui, ...

31 octobre 1858. La nuit qui précède, une bise d'une violence exceptionnelle dégénère en une terrible tempête brisant arbres et toitures, donnant au Léman l'aspect d'une mer démontée. Les amarres d'un bateau dragueur ancré à Genève se brisent. Emporté à un kilomètre de la rive, il coule, ne laissant apercevoir que la plateforme supérieure de sa charpente. Les ouvriers qui y travaillent sont secourus par des sauveteurs embarqués sur une « nau » de pêcheur.



23 novembre 1883. Le mauvais temps et l'absence de visibilité sur le lac amènent le « Rhône » et le « Cygne », deux bateaux à vapeur assurant des traversées, à entrer en collision. Le « Rhône » sombre par 250 mètres de fond, 11 de ses passagers décèdent.



18 août 1969. Un dramatique naufrage se déroule à 100 mètres de la plage de Saint-Disdille à Thonon-les-Bains. La « Fraidieu », portant le nom d'un vent lémanique, coule en entraînant la mort de 24 personnes, dont 14 fillettes de 11 à 14 ans. Une bise de force 3 agite le lac, le pilote décide de faire demi-tour mais en virant brusquement le bateau se remplit d'eau par l'arrière. Les passagers affolés se jettent au lac, la plupart ne sachant pas nager. L'arrivée rapide de 2 pêcheurs professionnels, Roland Condevaux et Roger Servoz, puis de campeurs et d'un loueur de bateau permet de ramener les 34 autres passagers sur la grève.

... les sociétés de sauvetage

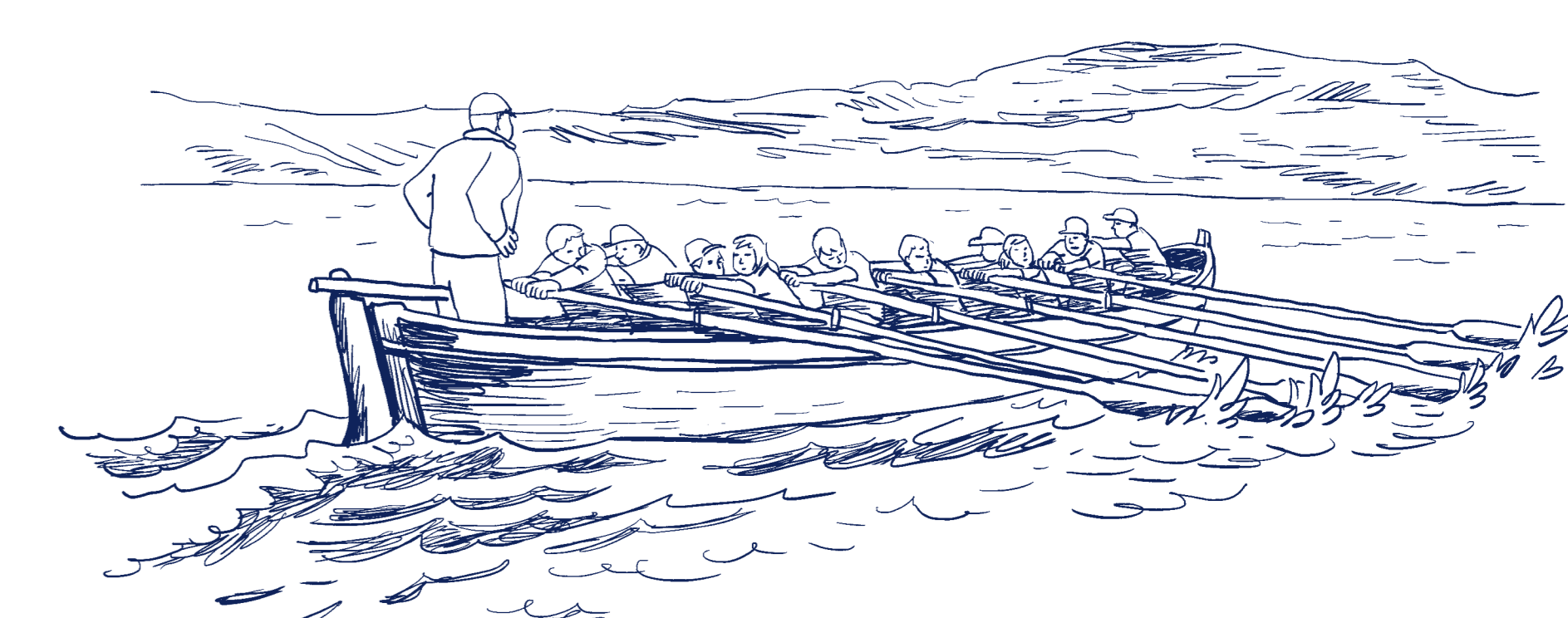
À partir de la seconde moitié du XIXe siècle, la navigation s'intensifie sur le lac, du fait de l'arrivée des bateaux à vapeur et de la multiplication des pratiques touristiques. Les accidents sont de plus en plus fréquents. Dès les années 1860, certains villages comme Ouchy ou Vevey prennent l'initiative de créer des corps de sauvetage. D'autres suivent cet exemple, mais l'ensemble manque de coordination pour être totalement efficace. C'est donc en 1885 qu'une société de sauvetage franco-suisse, la SISL (Société Internationale de Sauvetage du Léman) est créée.

Elle regroupe aujourd'hui 34 sections de sauvetage (8 en France et 26 en Suisse) organisées et dotées de moyens leur permettant d'assurer une surveillance complète du lac afin de porter secours aux embarcations en péril. En plus des actions de sauvetage, la SISL s'est également donnée des missions de prévention et de formation, notamment de secours aux noyés. L'implication de plus de 2000 femmes et hommes, tous bénévoles, permet chaque année de réaliser une moyenne de 700 interventions.

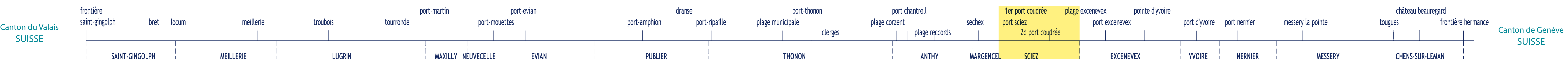
À l'origine, les sections de sauvetage se sont chacune dotées d'un canot à rame (mesurant généralement entre 8 et 10 m et pouvant accueillir jusqu'à 12 rameurs) moyen le plus rapide pour joindre les lieux des naufrages. Petit à petit, les canots sont remplacés par des bateaux à moteur (leur nombre est de 47 aujourd'hui). Mais les sociétés ont eu à cœur de conserver

et d'entretenir leurs canots, parfois centenaires, pour perpétuer la pratique de la rame au travers de compétitions entre les différentes sections.

En traversant les siècles, le sauvetage sur le Léman s'est ainsi mué en un véritable état d'esprit. Les membres des 34 sections, tous amoureux du lac, contribuent à perpétuer l'amitié franco-suisse autour du Léman dans un état d'esprit à la fois solidaire et sportif.



Ports et villages du Léman

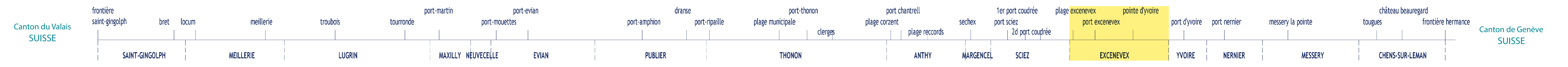




Le village d'Excenevex et le parc du Pré-Cottin

Ports et villages du Léman

Excenevex 17



Canton du Valais
SUISSE

Canton de Genève
SUISSE



La plage d'Excenevex

Le port du chemin de Bellevue

Le domaine de Rovorée (Excenevex) et la Châtaignière (Yvoire)

La plage de sable d'Excenevex

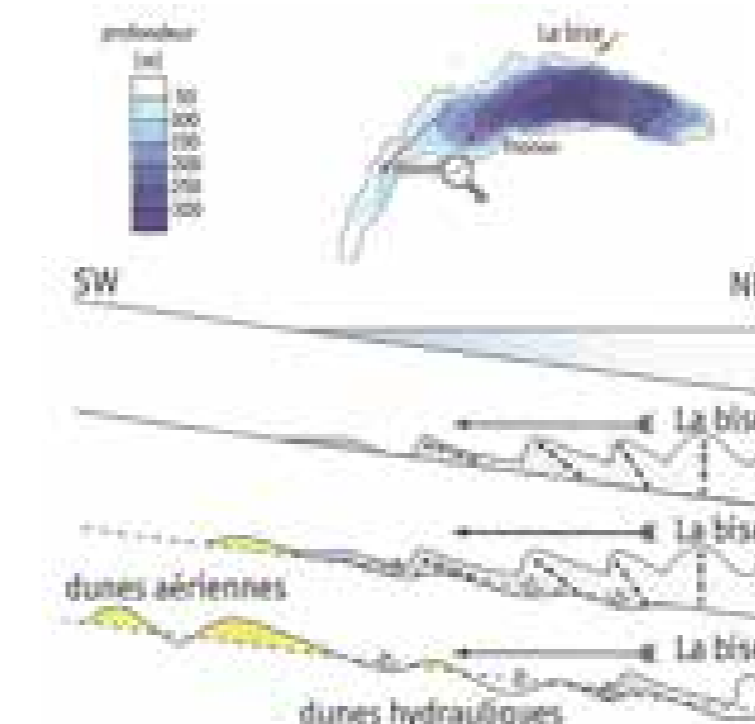
Histoire des Alpes et du lac Léman vue d'Excenevex : les montagnes qui nous entourent ont une histoire de 250 Millions d'Années.

1. A l'ère secondaire, les calcaires se sont formés au fond de la mer Téthys peu profonde et chaude du Trias (220 m.a) et jusqu'au jurassique (150 m.a) où se sont formés les calcaires durs (Malm) comme la dent d'Oche puis au Crétacé quand l'Europe et l'Afrique se sont rapprochées (80-65 m.a) se déposent encore calcaires, argiles, couches rouges...
2. A l'ère tertiaire (50 à 30 m.a), la Thétys et sa bordure européenne s'enfoncent sous la plaque africaine et l'île Briançonnaise devient les Préalpes médianes avec ses plissements et nappes.
3. Enfin à l'ère quaternaire (2 m.a), l'érosion et les glaciations successives vont sculpter le paysage et créer le lac Léman. C'est le territoire du Géoparc Unesco du Chablais, des montagnes jusqu'au lac.

Toute la vie de la région est profondément liée à cette histoire. En langage celtique, le nom Léman aurait pour origine les termes «lem» qui signifie «grand» et «an» qui veut dire «eau». Plus grand lac alpin, le Léman a une longue histoire essentiellement glaciaire.

Au début de l'ère quaternaire, l'Arc alpin traverse de grandes périodes de glaciations qui vont changer le cours de l'histoire... et du moins, peut-être, le cours d'un fleuve : l'imposant glacier du Rhône, au cours de ces 2,5 derniers millions d'années, a raboté et sculpté sa cuvette ; pendant ce temps, le cours même du fleuve changeait ; le Rhône s'écoulait vers le nord ; c'était alors un affluent du Rhin - Il s'est ensuite orienté vers le sud en direction de la méditerranée.

C'est ainsi que le glacier a surcreusé le bassin du Léman, déposé les blocs erratiques. La bise concentre les sables dans la baie d'Excenevex en dunes terrestres et lacustres et même en falaises.

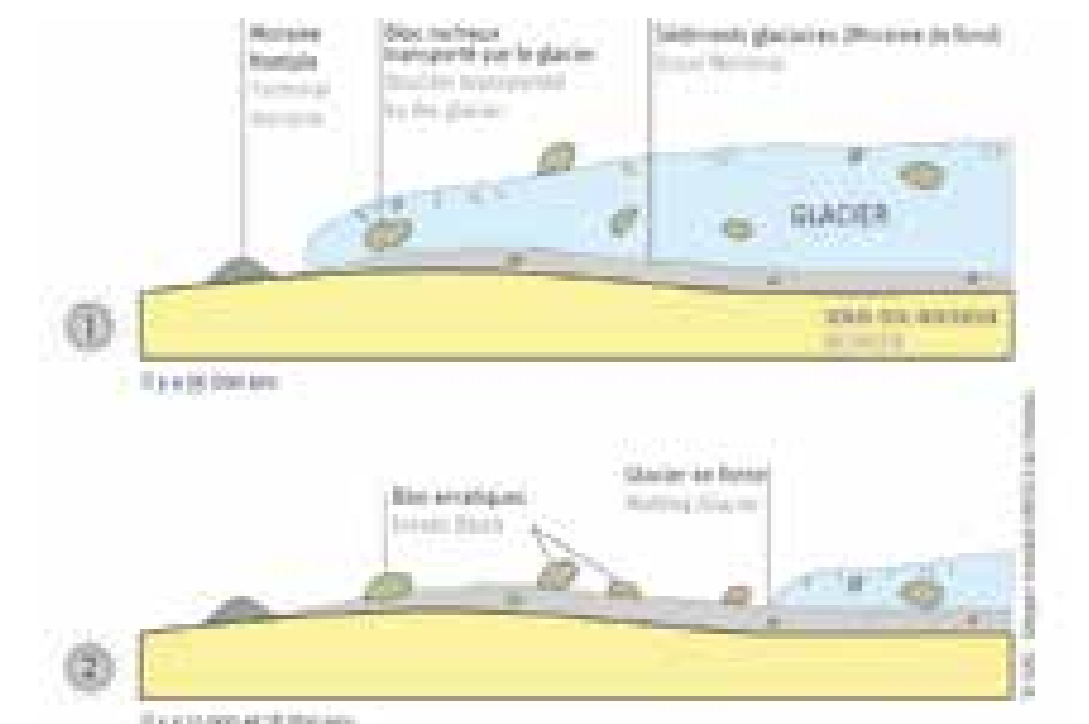


Les blocs erratiques

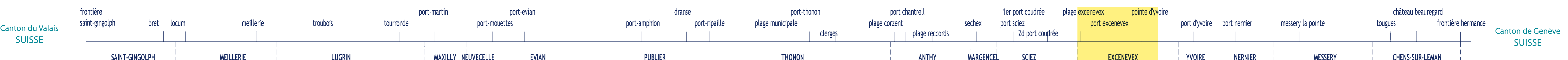
Il y a 35 000 ans, le bassin lémanique était comblé par le glacier du Rhône. Au niveau des rives du Chablais, l'épaisseur de la glace atteignait alors 1100 m - l'équivalent de 3,4 Tour Eiffel.

Le flux principal du glacier était calqué sur l'écoulement du fleuve Rhône. Le glacier emportait avec lui de nombreuses roches tombées à sa surface lors de son déplacement.

Au moment de sa fonte, les blocs rocheux sont abandonnés sur place et prennent le nom de blocs erratiques (littéralement, «des blocs qui errent»). Ces blocs sont très différents des roches du Chablais. Ils sont constitués de roches qui n'existent que très loin, dans les Alpes valaisannes ou dans le massif du Mont-Blanc.



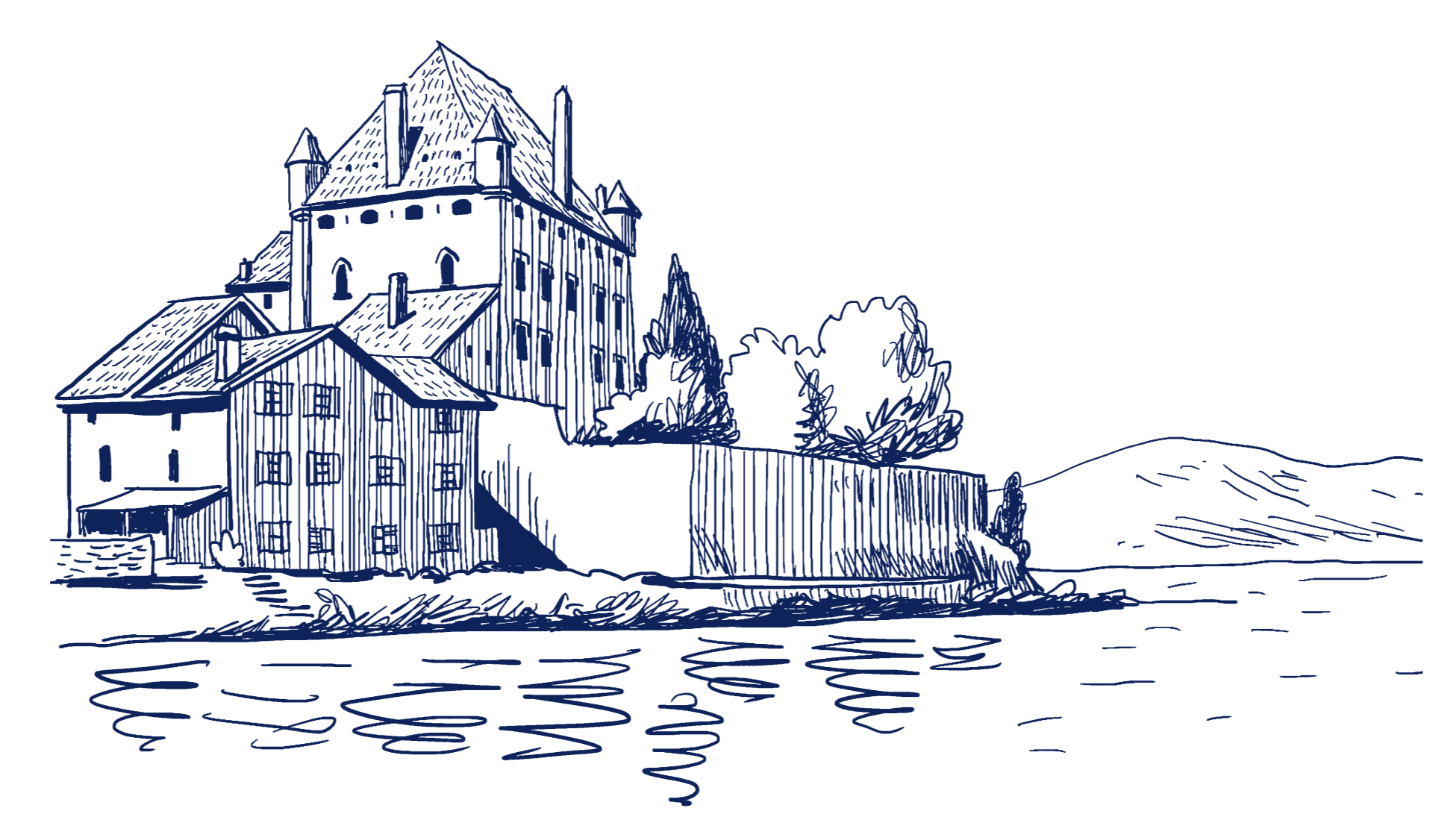
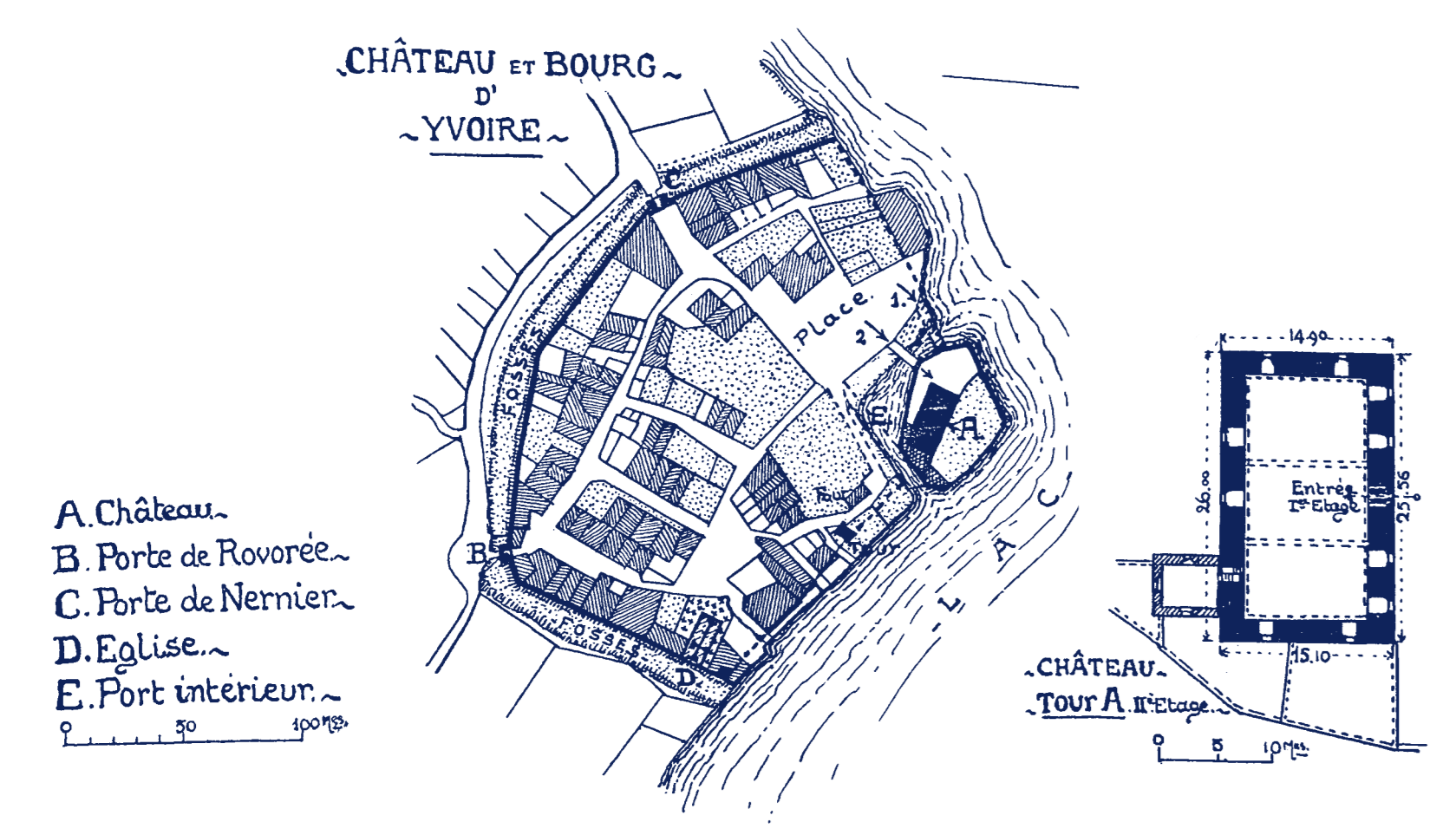
Ports et villages du Léman



Excenevex 18



Yvoire, le village et les ports



Yvoire : village fortifié

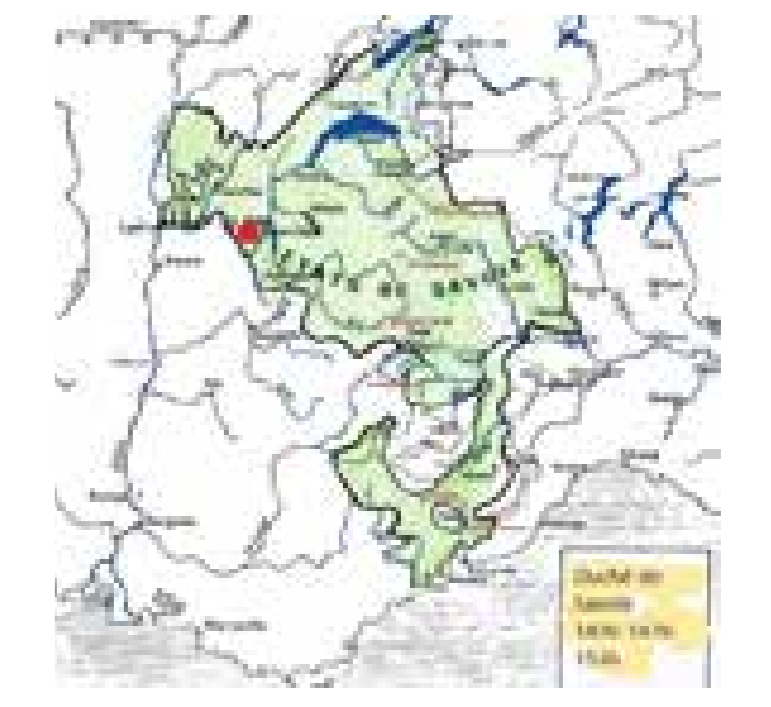
En pleine guerre delphino-savoiarde, (1268-1355) la situation stratégique du village d'Yvoire, situé entre petit et grand lac, sur un promontoire rocheux, n'a pas échappé au Comte Amédée V Le Grand (1249-1323). Il va s'employer à conforter son emprise sur le lac, et les territoire environnants.

En août 1306, un acte d'échange : Yvoire, contre La Chapelle Marin va être signé entre le comte et la famille d'Anselme de Compey, récemment décédé. Yvoire entre dans le giron des comtes de Savoie.

Dès lors, il va entreprendre d'importants travaux de fortification, afin d'assurer la défense du site : de profonds fossés vont être creusés autour

du village, protégés par des palissades en bois. Deux tours portes quadrangulaires, orientées côté Genève (porte de Nernier) et côté Thonon (porte de Rovorée) sont édifiées en pierres et la construction du rempart va commencer. D'importants travaux de construction de la « Tour du Château » vont être également entrepris au tout début du 14ème siècle.

Yvoire va devenir une ville et une place forte d'importance, à laquelle les Comtes de Savoie vont accorder des Franchises en 1324.



Le Léman est entièrement Savoyard entre 1438 et 1536 à l'appogée du Duché de Savoie.

Ports et villages du Léman

Yvoire 19

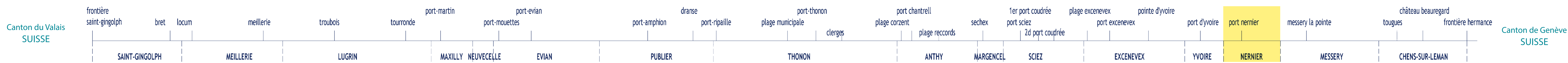
frontière saint-gingolph	bret	locum	meillerie	troubis	tourronde	port-martin	port-mouettes	port-evian	port-amphion	dranse	port-riaille	plage municipale	clerges	port-thonon	plage corzent	port chantrell	plage reccords	sechex	1er port coudrée	port sciez	2d port coudrée	plage excenevex	port excenevex	pointe d'yvoire	port d'yvoire	port nernier	messery la pointe	château beauregard	frontière hermann
SAINT-GINGOLPH			MEILLERIE	LUGRIN		MAXILLY NEUVECELLE	EVIAN		PUBLIER			THONON			ANTHY	MARGENCEL	SCIEZ		EXCENEVEX			EXCENEVEX		YVOIRE	NERNIER	MESSERY	CHENS-SUR-LEMAN		



Nernier, le village et le port

Ports et villages du Léman

Nernier 20



Canton du Valais
SUISSE

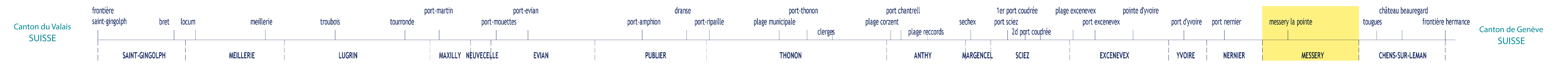
Canton de Genève
SUISSE



La plage de Messery

Ports et villages du Léman

Messery 21





Messery, la Pointe, le chantier naval

Ports et villages du Léman

Messery 22

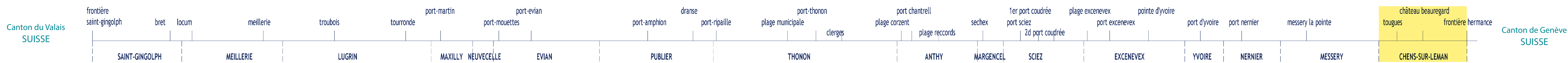
frontière saint-gingolph	bret	locum	meillerie	troubois	tourronde	port-martin	port-evian	port-mouettes	port-amphion	dranse	port-riaille	plage municipale	port-thonon	clerges	port chantrell	plage corzent	plage reccords	sechex	1er port coudrée	port sciez	2d port coudrée	plage excenevex	port excenevex	pointe d'yvoire	port d'yvoire	port nernier	messery la pointe	château beuregard	tougues	frontière hermanche											
Canton du Valais SUISSE																										SAINT-GINGOLPH	MEILLERIE	LUGRIN	MAXILLY NEUVECELLE	EVIAN	PUBLIER	THONON	ANTHY	MARGENCEL	SCIEZ	EXCENEVEX	YVOIRE	NERNIER	MESSERY	CHENS-SUR-LEMAN	Canton de Genève SUISSE



Le port de Tougues

Ports et villages du Léman

Chens-sur-Léman 23



Canton du Valais
SUISSE

Canton de Genève
SUISSE



Petit port



Petit port



l'Hermance, frontière avec la Suisse



Les roselières de Chens-sur-Léman

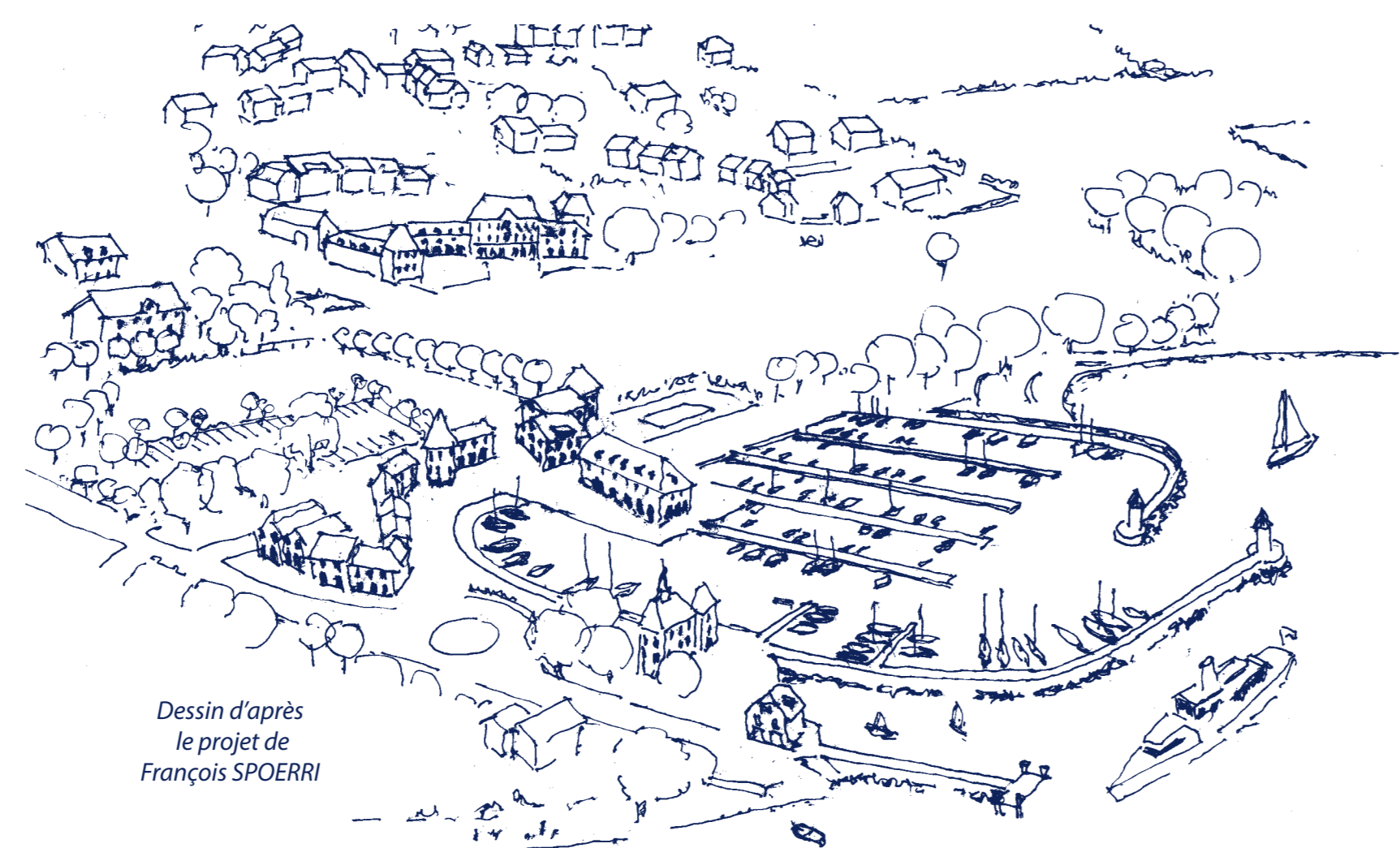
Le projet fou de Tougues empêché par la mobilisation locale

Le lac et ses rivages attirent régulièrement la convoitise de promoteurs immobiliers. Cela a été le cas pour un aménagement de grande ampleur sur le site de Tougues à Chens-sur-Léman. Nous relatons ici l'historique de ce projet et du combat citoyen qu'il a suscité.

Après le bétonnage désastreux de la cote d'Azur et une forte mobilisation citoyenne dans les années 1970, la loi « Littoral » a été votée. En s'appuyant sur cette loi, les associations ont pu remettre en cause et empêcher ce projet de Tougues.

Initialement, il prévoyait la création de 600 logements pour une surface habitable de 75.000 m² et 600 anneaux de port. Le second projet fut revu à la baisse avec un port de 200 places et 26.000 m² de surface habitable. Le 3ème projet, lui, prévoyait un vrai complexe hôtelier sur 7,5 ha entre Tougues et Lagraie. Ce dernier fut refusé par la Commission des sites.

Les décisions judiciaires qui ont justifié le refus des diverses autorisations se sont fondées en particulier sur l'existence de sites palafitiques.



Dessin d'après le projet de François SPOERRI

Il a fallu plus de 20 années à l'association L.A.C./FRAPNA pour faire annuler les différentes autorisations alors accordées à ce projet.

Les actions contentieuses de l'association ont fini par aboutir au motif d'incompatibilité du projet avec la loi « Littoral ». Le classement du site de Tougues comme monument historique permet d'annuler la totalité du POS en 2004 par le Tribunal Administratif de Grenoble. Le Conseil d'état déclare l'Etat entièrement responsable pour les conséquences dommageables de la décision fautive du préfet.

Le site de Tougues a été classé et inscrit en 2011 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les roselières

Chens-sur-Léman dispose de 10 roselières entre l'embouchure de l'Hermance et le débarcadère de Tougues. Ce sont les dernières roselières côté français, véritables mangroves du Léman : un monde à l'activité intense à découvrir par l'écoute et l'observation, en suivant le chemin de mar-chepied.

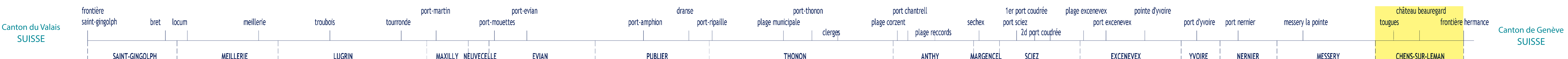
Les roselières sont des espaces mystérieux avec des ambiances secrètes où foisonnent vies animale et végétale. On peut y « guigner » les brochets en train de frayer, écouter et croiser parfois plusieurs milliers d'oiseaux d'eau durant les mois d'hiver depuis l'observatoire ornithologique et admirer les plantes, telles que les roseaux phragmites ou la littorelle à une fleur.

En 2015, les roselières sont devenues une richesse pour la commune de Chens-sur-Léman qui, dans le cadre d'une mesure compensatoire de l'Etat de Genève, a pu bénéficier de ce projet d'aménagement lacustre visant à protéger et renforcer la biodiversité de son littoral. Elles font l'objet depuis 2018 d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. Les roselières sont une zone refuge pour les animaux, les plantes, les oiseaux, donc pour nous aussi...

Respectons-les, protégeons-les.



Ports et villages du Léman



Chens-sur-Léman 24